



Communiqué de presse

Taxe sur les piles : la FRC regrette le manque de transparence des distributeurs

Depuis le 1^{er} janvier 2004, le montant de la taxe d'élimination anticipée (TEA) perçu sur les piles a baissé d'un tiers. Pourtant, cette baisse n'a pas été répercutée sur les prix payés par les consommateurs. La FRC regrette le manque de transparence des distributeurs.

Interrogés par la FRC, Coop et Migros ne semblent pas pressés de répercuter cette baisse. Le responsable de Migros promet que la baisse sera répercutée sur les prix de vente dès mars-avril (à l'exception de M-Budget), dès que les nouveaux emballages seront imprimés. Coop, qui n'affiche plus les prix sur les produits, n'a pas cette excuse. Pourtant, aucune baisse du prix n'est dans l'immédiat prévue.

La FRC regrette que les distributeurs ne jouent pas le jeu et ne répercutent pas plus rapidement cette baisse.

La FRC a soutenu l'introduction des TEA, parce qu'elle considère qu'il est juste que les consommatrices et les consommateurs financent les frais liés à la collecte et au recyclage. Mais elle regrette le manque de transparence dans l'application de ces taxes : une transparence pourtant requise par la loi sur la protection de l'environnement.

- Les emballages de Migros et Coop n'indiquent pas le montant de la taxe. L'étiquetage des emballages Coop est muet, tandis que Migros mentionne l'abréviation allemande VEG – inconnue des Romands. **La FRC demande au Conseil fédéral d'exiger – la loi le prévoit ! – que le montant de la taxe soit indiqué.**
- Une part du montant de la taxe est destinée à l'information. De plus, la loi prévoit que les points de vente informent les consommateurs sur les modalités de la collecte des piles. Dans la réalité, ce n'est pas le cas. **La FRC demande aux cantons de s'assurer que cette exigence est bien remplie.**

A l'achat de chaque pile, le consommateur paye une taxe anticipée, dont le montant est fixé par une ordonnance fédérale. Depuis 2004, pour un emballage de quatre piles « standard » (LR 6 alcalines) 40 centimes sont perçus pour financer leur collecte et leur recyclage.

Fédération Romande des Consommateurs

Lausanne, le 21 janvier 2004

Personne de contact :

Mme Isabelle Eichenberger Pasquier, tél. 021 312 80 06, e-mail : i.eichenberger@frc.ch